

EPIGRAPHE

« Il y a dans le cœur de l'homme beaucoup de projets mais c'est le dessein de l'Eternel qui s'accomplit ».

Proverbe : 19 21

DEDICACE

Je dédie ce travail, fruit de vaillance et de patience à l'Eternel Dieu des armées qui, par sa grâce, nous a dotés de la sagesse et de l'apprentissage du métier d'économiste.

A mes aimables parents Jean Pierre MALALA et KINDA NDJARE HORZALIE.

A ma chère tante MISHONDO Thérèse que j'aime beaucoup pour son encouragement, ses conseils et les sacrifices consentis pour mon Education.

REMERCIEMENT

Au terme de ce travail marquant la fin de notre formation de gradué de la Faculté des Sciences économique et de Gestion à L'Université de Kinshasa, qu'il nous soit permis d'exprimer nos sentiments de reconnaissance à ceux qui ont, de près ou de loin, participé à l'élaboration de ce travail.

Nous remercions sincèrement le Professeur METELA SHUMB Cyprien auprès de qui nous avons trouvé la compréhension et la disponibilité, et qui a assumé la direction de ce travail malgré ses multiples occupations.

Nos remerciements s'adressent aussi à tous nos formateurs depuis primaire jusqu'à l'Université.

A nos frères et sœurs KARAMBOYO MPANDA Carine, Oscar YAMA, Urgence MUKANIMA, Passy MANGWANDA, Adrienne, Sarah MAKUMPA, Carine MUKOKO, Trésor et à toi mon futur époux GULAIN MABANGU, vous trouverez ici l'expression de notre reconnaissance. Pour votre soutien tant moral que financier durant notre formation.

Enfin, nos remerciements s'adressent à nos collègues du parcours universitaire.

INTRODUCTION

1. Problématique

Un projet de recherche procède normalement d'un problème auquel le chercheur entend donner une explication ou une réponse.

Cependant, « l'existence du problème suscite des observations desquelles proviennent des interrogations ou des questions.¹ » C'est ce qui explique la raison d'être de la problématique dans un projet de recherche.

En effet, plusieurs définitions ont été proposées par les auteurs en ce qui concerne le mot problématique. D'après M. BEAUD, « la problématique c'est l'ensemble construit autour d'une question principale, des hypothèses des recherches et des lignes d'analyse qui permettra de traiter le sujet choisi² ».

Dans le cadre de ce travail, la définition qui nous intéresse est celle de KUYUNSA et SHOMBA. Selon ces auteurs, « la problématique est un ensemble des questions posées dans un domaine de la science en vue d'une recherche des solutions ou des réponses³ ».

D'aucuns n'ignorent que la République Démocratique du Congo jusqu'alors se trouve devant une difficulté de gouvernance grave à des effets négatifs sur la vie de la population. Les niveaux de vie de la population ne cessent de baisser depuis les années 70 à cause de la mauvaise gestion économique due aux troubles antérieures qui ne permettent pas l'émergence socio – économique et culturelle, par le fait non seulement des mépris des dirigeants envers les dirigés, mais aussi par ceux de la métropole envers la colonie. Des retombés sur la République Démocratique du Congo sont remarquables.

¹ MULU MA MUNANGA, Le guide de chercheur en Sciences Humaines, éd. SOGEPES, Kinshasa 2003, P.33.

² M.BEAUD² L'art de la thèse, Paris, la découverte, 1986.p.31 cité par OMASOMBO

³ KUYUNSA et SHOMBA KINYAMBA, Initiation aux Méthodes d'un travail Scientifique en_Sciences Sociales, Kinshasa, P.u.z, 1995, P.42.

Par exemple, le système de partenariat actuel est comparable à celui qui existait à l'époque d'esclavagisme. Et c'est à cause de l'impérialisme des pays développés et émergents sur les pays en voie de développement. Pour faire face à cette situation de partenariat Nord-Sud, les décideurs de l'humanité ont pris conscience de ce système et prônent une gouvernance mondiale. C'est ainsi qu'est né le concept du développement durable. Il s'agit d'une nouvelle conception de l'intérêt général appliquée à la croissance économique en tenant compte des aspects environnementaux et sociaux.

Ressortir les différents enjeux du développement durable au travers des questions fondamentales suivantes devient une nécessité :

- Quels sont les enjeux et les objectifs du développement ?
- Quelles sont les opportunités et les contraintes du développement durable en générale et pour la RDC en particulier ?

2. Hypothèses du travail

Pour notre objet d'étude, nous pouvons déjà retenir les hypothèses ci-après :

Hypothèse 1 : Le développement durable est un développement qui répond à une exigence éthique qui veut que les besoins du présent soient assouvis sans compromettre la capacité des générations futures d'en faire autant ;

Hypothèse 2 : L'ambition du développement durable est de concilier l'équité sociale, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique ;

Hypothèse 3 : Les enjeux du développement durable sont la déclinaison de ses objectifs stratégiques qui restent liés à l'environnement, à la société et à l'économie ;

Hypothèse 4 : Les enjeux environnementaux font référence au réchauffement climatique, à l'érosion de la biodiversité et à la pollution des ressources naturelles ;

Hypothèse 5 : Les enjeux sociaux font référence aux inégalités, aux problèmes de santé publique et à la dégradation du lieu social ;

Hypothèse 6 : Les enjeux économiques font référence à l'économie verte, à la bonne gouvernance et à la réduction de la pauvreté ;

Hypothèse 7 : Le développement durable offre une opportunité dans les politiques de gouvernement des Etats, dans les processus de décision des agents économiques et dans la santé environnementale ;

Hypothèse 8 : Les contraintes du développement durable se situent dans de nombreux champs et s'insèrent, en priorité, dans la problématique générale de la gouvernance et de la participation des populations.

3. Objectif de l'étude

3.1 Objectif général

C'est celui, dans le cas de la RDC de contribuer aux connaissances sur les enjeux, les opportunités et les contraintes du développement durable.

3.2. Objectif spécifique : Ils sont en deux :

- Le premier est de comprendre les enjeux du développement durable ;
- Le second est d'identifier les opportunités et les contraintes du développement durable en RDC.

4. Intérêt du sujet

L'intérêt, tant pratique que scientifique, qui a motivé notre choix, est marquant par le souci de chercher à comprendre les enjeux du développement durable ainsi que les contraintes et les opportunités qui en découlent.

De plus, cet intérêt est d'autant plus grand par le fait que le débat sur la gestion de l'environnement est d'actualité. Il

concerne non seulement les grands décideurs du monde, mais aussi nous les scientifiques qui devons trouver des solutions aux problèmes qui se posent dans la société à laquelle nous appartenons.

Cette étude est aussi intéressante parce qu'elle permet d'appréhender les contraintes et opportunités relatives aux objectifs stratégiques du développement durable sur le plan politique, économique et sociale de notre pays.

5. METHODES ET TECHNIQUES UTILISEES

5.1. METHODES

Sur les méthodes en sciences sociales, la définition de M. GRAWITZ figure parmi les définitions couramment exploitées. Pour cet auteur, le concept de méthode renvoie à « un ensemble d'opérations intellectuelles par lequel une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre et les vérifie⁴ ». Par ailleurs, selon le dictionnaire Robert Méthodique, « la méthode désigne l'ensemble des démarches que suit l'esprit pour découvrir et démontrer la vérité dans les sciences⁵ ».

En effet, une méthode ne peut pas être fixée une fois pour toute par un savant, même s'il est nécessaire qu'il puisse au début de sa recherche choisir ces options méthodologiques provisoires. La méthode évoluera au cours de son application tendant d'une part à réagir à l'objet et aux conditions de la recherche ; d'autre part à s'adapter plus à la théorie au fur et à mesure que celui-ci se dégage des faits. »⁶

Ainsi, concernant notre question de recherche, c'est la démarche structuraliste qui s'est imposée. D'après ARSENE MWAKA, « cette démarche cherche à découvrir le fonctionnement

⁴ GRAWITZ, M., *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1970, p.20.

⁵ *Dictionnaire Robert Méthodique*, cite par SHOMBA KINYAMBA, p.32

⁶ VERHAEGEN B. ; « méthodes et problèmes de l'histoire immédiate », in *cahiers économiques et sociaux*, vol XIII, n°3, Septembre 1990, p.4

réel du phénomène ou d'une société⁷ ». C'est dans ce sens que cette méthode nous a permis de comprendre le fonctionnement réel des enjeux du développement durable ainsi que les opportunités et les contraintes qui en découlent.

5.2. TECHNIQUES.

Par technique, nous entendons l'ensemble de procédés exploités par le chercheur dans la phase de collecte des données qui intéressent son étude. Dans notre cas, nous retiendrons avec GRAWITZ M. et PINTO que « les techniques sont des outils mis à la disposition de la recherche et organisées par la méthode dont le but est d'atteindre l'objectif. Elles sont limitées en nombre et sont appliquées dans la plupart de sciences⁸ ».

Pour ce travail, les techniques documentaires ont été utilisées. Elles nous ont permis de lire un bon nombre des documents qui contiennent des informations en rapport avec les faits analysés ici. Nous avons lu des documents écrits (ouvrages, thèse de doctorat, revues, articles, lois....) et consulté l'internet.

6. Délimitation du sujet

Il est recommandé à tout chercheur de pouvoir délimiter son travail dans le temps et dans l'espace afin de lui permettre de situer son champ d'étude. Compte tenu de l'étendue des domaines d'investigation qu'offre le phénomène sous examen, le présent travail ne saurait couvrir sa totalité, nous avons jugé bon de circonscrire notre étude dans le temps et dans l'espace. Ce sont donc des enjeux du développement durable de la RDC des années 2009 – 2011 qui ont été examinés.

7. Canevas du travail

Hormis l'introduction et la conclusion, le corps de notre travail est subdivisé en trois chapitres, contenant des

⁷ MWAKA ARSENE, Op. Cit., Unikin 2011.

⁸ GRAWITZ M. ET PINTO, Op. cit., p.21.

sections et des sous – sections. Le premier chapitre traite des généralités sur les enjeux du développement durable. Le deuxième chapitre est consacré au développement durable comme opportunité ou contrainte. Enfin, le troisième chapitre est réservé à l'analyse des opportunités et des contraintes du développement durable en RDC.

CHAPITRE I : GENERALITES SUR LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE

I.1 : Notions sur le développement durable

I.1.1. Définition

Le sommet des Nations – Unies sur l'environnement humain, tenu à Stockholm en 1972, a suscité une prise de conscience sur le rapport entre la croissance économique et la qualité de vie des hommes d'aujourd'hui et ceux de demain. Dès lors, l'avenir de l'humanité est mis au centre des préoccupations des décideurs du monde.

C'est ainsi que, Brundtland en 1983 a lancé le concept du « développement durable » qu'il a défini comme celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Deux concepts sont inhérents à cette définition : le concept de **besoins** et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité ; l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Parmi les besoins essentiels, on retiendra les besoins indispensables à l'être humain en tant qu'élément de base vivant dans un environnement défini, que l'on appelle les **besoins primaires** ou physiologiques. Et parmi ceux-ci, on notera le besoin de se reproduire qui établit pour l'homme et la femme une filiation et assure de la sorte le renouvellement de générations.

Face à la crise écologique et sociale qui se manifeste désormais de manière mondialisée (changement climatique, raréfaction des ressources naturelles, pénuries d'eau douce, rapprochement du pic pétrolier, écarts entre pays développés et pays en développement, sécurité alimentaire, déforestation et perte drastique de biodiversité, croissance de la population mondiale, catastrophes naturelles et industrielles), le développement durable est une réponse de tous les acteurs (États, acteurs économiques, société civile), culturels et sociaux du développement.

Tous les secteurs d'activité sont concernés par le développement durable : l'agriculture, l'industrie, l'habitation, l'organisation familiale, mais aussi les services (finance, tourisme,...) qui, contrairement à une opinion répandue, ne sont pas immatériels. Plus simplement, le développement durable est un mode de développement qui a pour but de produire des richesses tout en veillant à réduire les inégalités mais sans pour autant dégrader l'environnement.

I.1.2 .Histoire du mot

Une contestation sémantique sur le terme même de développement durable a existé depuis l'apparition du terme dans le rapport Brundtland.

Les tenants du terme « durable » plutôt que du mot « soutenable » insistent sur la notion de durabilité définie comme cohérence entre les besoins et les ressources globales de la Terre à long terme, plutôt que sur l'idée d'une recherche de la limite jusqu'à laquelle la Terre sera capable de *nourrir* l'humanité.

Cependant, la traduction du terme par « soutenable », plutôt que durable, peut s'expliquer aussi par de vieilles traces

du mot en langue française. En effet, on trouve le mot employé dans une optique environnementale dès 1346, dans l'ordonnance de Brunoy, prise par Philippe VI de Valois, sur l'administration des forêts. Ainsi, en matière forestière la notion de forêt cultivée soumise à une exigence de soutenabilité, un renouvellement perpétuel de la ressource, capable d'approvisionner une flotte navale, existe depuis plus de six siècles.

I.1.3. Chronologie

L'émergence du concept de développement durable remonte au début du XX^e siècle. L'idée d'un développement pouvant à la fois réduire les inégalités sociales et réduire la pression sur l'environnement a fait son chemin. Nous pouvons en retracer quelques jalons majeurs :

- **1949** : le président des États-Unis, Harry Truman, dans son discours sur l'état de l'Union, popularise le mot « développement » en prônant une politique d'aide aux pays « sous-développés », grâce à l'apport de la connaissance technique des pays industrialisés. Il affirme que « tous les pays, y compris les États-Unis, bénéficieront largement d'un programme constructif pour une meilleure utilisation des ressources mondiales humaines et naturelles » :
- **1965** : l'Unesco organise une conférence sur la biosphère. Michel Batisse initie le programme international Man & Biosphere (MAB) précurseur du concept de développement durable.
- **1968** : création du Club de Rome regroupant quelques personnalités occupant des postes relativement importants dans leurs pays respectifs et souhaitant que la recherche s'empare du problème de l'évolution du monde pris dans sa globalité pour tenter de cerner les limites de la croissance économique après la croissance effrénée des Trente Glorieuses.
- **1972** : le Club de Rome publie le rapport *The limits to growth* (*Les limites à la croissance*, traduit en français sous le titre *Halte à la croissance* ?), et également connu sous le

nom de *rapport Meadows*), rédigé à la demande du Club de Rome par une équipe de chercheurs du Massachusetts Institute of Technology. Ce premier rapport donne les résultats de simulations informatiques sur l'évolution de la population humaine en fonction de l'exploitation des ressources naturelles, avec des projections jusqu'en 2100. Il en ressort que la poursuite de la croissance économique entraînera au cours du siècle une chute brutale des populations à cause de la pollution, de l'appauvrissement des sols cultivables et de la raréfaction des énergies fossiles. Le modèle n'est cependant pas encore à ce stade sectorisé par régions comme il le sera ensuite. Selon certains, nombre de ses prévisions se sont révélées fausses. Au contraire, les auteurs eux-mêmes, dans leur mise à jour de 2004 intitulée *Limits to Growth. The 30-Year Update* (non traduite en français) démontrent que la réalité est relativement conforme à leurs prévisions de 1972.

De nombreux autres travaux critiques sur certaines limites du système économique de l'époque sont publiés : citons entre autres Nicholas Georgescu-Roegen et sa comparaison entre systèmes économique et thermodynamique, l'économiste français Ignacy Sachs ou encore l'économiste britannique E.F. Schumacher qui prône des solutions plus locales et moins technologiques et technocratiques, et insiste sur la permanence et la durabilité, dans son livre *Small is beautiful*.

- **1972** (5 au 16 juin) : une conférence des Nations Unies sur l'environnement humain à Stockholm expose notamment l'écodéveloppement, les interactions entre écologie et économie, le développement des pays du Sud et du Nord. Il sera rétrospectivement qualifié de premier Sommet de la Terre. C'est un échec relatif, avec aucun compromis clair, mais la problématique semble dès lors posée : l'environnement apparaît comme un patrimoine mondial essentiel à transmettre aux générations futures.

- **1980** : l'Union internationale pour la conservation de la nature publie un rapport intitulé *La stratégie mondiale pour la conservation* où apparaît pour la première fois la notion de « développement durable », traduite de l'anglais *sustainable development*.
- **1987** : une définition du développement durable est proposée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (rapport Brundtland). Le protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone est signé le 16 septembre.
- **1990** : le premier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) commence à alerter la communauté internationale sur les risques du réchauffement climatique dus à la concentration dans l'atmosphère de gaz à effet de serre.
- **1991** (22 mai) : le Premier ministre français Édith Cresson évoque le terme de développement durable dans son discours de politique générale.
- **1992** (3 au 14 juin) : troisième sommet de la Terre, à Rio de Janeiro. Consécration du terme « développement durable », le concept commence à être largement médiatisé devant le grand public. Adoption de la convention de Rio et naissance de l'Agenda 21. La définition Brundtland, axée prioritairement sur la préservation de l'environnement et la consommation prudente des ressources naturelles non renouvelables, sera modifiée par la définition des « trois piliers » qui doivent être conciliés dans une perspective de développement durable : le progrès économique, la justice sociale, et la préservation de l'environnement.

I.2 : Enjeux et les objectifs du développement durable

I.2.1. Les enjeux du développement durable

Le concept de développement durable comporte par nature de très nombreux volets. Même s'ils sont associés de manière systémique, leur analyse pédagogique implique de pouvoir bien les identifier, et le cas échéant de les étudier

séparément.

La liste ci-dessous ne concerne que les enjeux du développement durable. Elle n'aborde pas directement la question des acteurs, des moyens, des outils (quelle gouvernance ? quelles politiques ? quels financements ? etc.)

Elle peut aider à resituer un volet du développement durable dans un cadre plus large. Ces enjeux sont :

- Satisfaire les besoins de chacun aujourd'hui (solidarité intra-générationnelle) ;
- Se nourrir (lutter contre la faim) ;
- Etre en bonne santé (lutter contre les grandes maladies notamment au Sud) ;
- Se loger ;
- Etre éduqué ;
- Réduire les inégalités en luttant contre la pauvreté ;
- Maîtriser les enjeux démographiques (croissance de la population, mais aussi vieillissement et mobilité/répartition dans l'espace) ;
- Vivre dans un environnement sûr et de qualité ;
- Aménager des territoires durables (villes et campagnes) ;
- Maîtriser les transports (hommes et marchandises) ;
- Réduire l'effet de serre pour limiter la variabilité climatique ;
- Préserver ou restaurer la qualité de l'air, de l'eau, des paysages ;
- Prévenir et gérer les risques majeurs naturels et technologiques ;
- Gérer et partager les ressources pour demain (solidarité intergénérationnelle) ; à savoir :
 - ✓ Les ressources hydrauliques ;
 - ✓ La question énergétique (ressources renouvelables ou non renouvelables, l'enjeu nucléaire) ;
 - ✓ Les ressources halieutiques ;
 - ✓ Les ressources forestières ;
 - ✓ La biodiversité.
- Produire et consommer autrement, c'est-à-dire :
 - ✓ Vers une agriculture durable ;

- ✓ Vers une industrie non polluante ;
- ✓ Vers un tourisme durable ;
- ✓ Vers un commerce équitable.
- La question des déchets : en produire moins, les collecter, les trier, les recycler.

A l'intersection de ces objectifs, un enjeu éthique majeur : quelle gouvernance pour assurer les progrès de valeurs universelles (paix, démocratie, solidarité, équité,...) ?

I.2.2. Les objectifs du développement durable

L'objectif du développement durable est de définir des schémas viables qui concilient ces trois aspects qui sont : **écologique**, **social** et **économique** des activités humaines : « trois piliers » à prendre en compte par les collectivités comme par les entreprises et les individus. ⁹

La finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois enjeux. À ces trois piliers s'ajoute un enjeu transversal, de plus en plus considéré comme "le quatrième pilier du développement durable", indispensable à la définition et à la mise en œuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable : **la gouvernance**.

La gouvernance consiste en la participation de tous les acteurs (citoyens, entreprises, associations, élus...) au processus de décision ; elle est de ce fait une forme de démocratie participative. Le développement durable n'est pas un état statique d'harmonie, mais un processus de transformation dans lequel l'exploitation des ressources naturelles, le choix des investissements, l'orientation des changements techniques et institutionnels sont rendus cohérents avec l'avenir comme avec les besoins du présent.¹⁰

⁹ Aubertin C., Vivien F.-D. (Dir.), 2006, *Le développement durable. Enjeux politiques, économiques et sociaux*, Paris, La documentation Française et IRD, coll. Etudes, 143 p.

¹⁰ Froger G., 2006, « Signification et ambiguïtés de la gouvernance dans le champ du développement durable », *Mondes en Développement*, Tome 34, n°136, p. 11-28.

Intégrer les enjeux environnementaux implique d'adopter une approche écosystémique, qui repose sur 12 principes de gestion adoptés en 2000. Il convient notamment, conformément au huitième principe, de se fixer des objectifs à long terme.

On peut considérer que les objectifs du développement durable se partagent entre trois grandes catégories [réf. Nécessaire] de parties prenantes :

- Ceux qui sont à traiter à l'échelle de la planète : rapports entre nations, individus, générations ;
- Ceux qui relèvent des autorités publiques dans chaque grande zone économique (Union européenne, Amérique du Nord, Amérique latine, Asie, Union Africaine...), à travers les réseaux territoriaux par exemple ;
- Ceux qui relèvent de la responsabilité des entreprises,(Schneider Electric et le programme Bipbop accès à l'énergie-Business, Innovation & People at the Base of the Pyramid).

I.2.3. Répondre aux besoins des générations actuelles et à venir

Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Rapport Brundtland).

La définition classique du développement durable provient du rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement. Ce rapport rappelle le propos du chef indien Seattle, prêté à tort à Antoine de Saint-Exupéry: « Nous ne méritons pas de la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ».

Ce rapport insiste sur la nécessité de protéger la diversité des gènes, des espèces et de l'ensemble des écosystèmes naturels terrestres et aquatiques, et ce, notamment, par des mesures de protection de la qualité de l'environnement, par la restauration, l'aménagement et le maintien des habitats essentiels aux espèces, ainsi que par une gestion durable de l'utilisation des populations animales et végétales exploitées.

Cette préservation de l'environnement doit être accompagnée de la « satisfaction des besoins essentiels en ce qui concerne l'emploi, l'alimentation, l'énergie, l'eau, la salubrité ». Cela étant, on se heurte à une difficulté, qui est de définir ce que sont les besoins des générations présentes, et ce que seront les besoins des générations futures. On pourrait retenir par exemple les besoins élémentaires pour se nourrir, se loger, et se déplacer.

Dans ce contexte, le développement durable a été inséré parmi les Objectifs du millénaire pour le développement fixés par l'ensemble des États membres de l'ONU. Afin de subvenir aux besoins actuels sans pour autant se reposer sur l'utilisation non durable de ressources non renouvelables, un scénario en trois points a été proposé :

- efficacité (techniques plus performantes) ;
- sobriété (techniques utilisées avec parcimonie) ;
- utilisation de ressources renouvelables (par exemple : l'énergie solaire ou les éoliennes, au travers de projets d'électrification rurale).

Le patrimoine culturel ne doit pas être oublié : transmis de génération en génération et faisant preuve d'une grande diversité, l'UNESCO en souhaite la préservation. La culture au sens large (ou l'environnement culturel) s'impose d'ailleurs peu à peu comme un quatrième pilier du développement durable.

CHAPITRE II : DEVELOPPEMENT DURABLE COMME OPPORT UNITE OU CONTRAINTE DANS LES POLITIQUE S DES GOUVERNEMENTS DES ETATS

II.1 : Développement durable, une opportunité dans les politiques des gouvernements des Etats

La montée en puissance du développement durable dans les politiques des gouvernements et les stratégies des entreprises semble suggérer qu'un nouveau modèle de croissance verte ou durable est entrain de voir le jour. Mais qu'en est-il réellement ? Les défis environnementaux majeurs imposés par le changement climatique pourront-ils apporter une nouvelle source de croissance économique ?

II.1.1. Les enjeux de l'économie verte

La crise écologique qui caractérise ces dernières décennies place les enjeux de développement durable au cœur des nos économies de marché et renforce la nécessité de restaurer les conditions d'une croissance durable, orientée vers le long terme. Notre modèle de croissance hérité du vingtième siècle a montré qu'il n'était pas soutenable. En effet, non seulement il est responsable des excès d'émission de gaz à effet de serre dérégulant le climat, mais il a été marqué par une très forte augmentation des inégalités et de multiples crises, dont la plus récente en 2007-2008 a pu être comparée à la grande dépression des années 1930.

La crise représente un défi, mais elle peut être également une occasion de verdir la croissance. Les plans de relance de 2009 comportaient d'ailleurs tous une dimension environnementale. L'exemple de la Chine et la Corée du Sud sont très éclairants : ces deux pays n'ont pas reculé malgré la crise, et visent le leadership de la croissance verte. Au plan mondial, les

investissements dans les énergies renouvelables ont augmenté de 30% en 2010 pour atteindre 211 milliards de dollars, dont 72 milliards dans les pays en développement. Les entreprises font également beaucoup d'effort pour afficher leurs stratégies vertes dans leur rapport développement durable voire au sein même de leurs rapports annuels d'activité.

En 2010, 64% (contre 41% en 2005) des 100 plus grandes entreprises dans les pays UNEP (2009), Global Trends in Sustainable Energy Investment. Report by UNEP Sustainable

Energy Finance Initiative and Bloomberg New Energy Finance industrialisés ont par exemple communiqué sur leur responsabilité sociale et environnementale.

Les enjeux de l'économie verte s'analysent à travers deux niveaux de perspectives différents. Au plan macro-économique, la croissance verte est un enjeu majeur pour la puissance publique. L'économie verte crée des obligations particulières pour les gouvernements, que ce soit au plan international pour assurer un prix du carbone prévisible, ou au plan national pour développer des politiques industrielles de soutien à l'innovation verte, verdir les formations et s'impliquer dans les processus internationaux de normalisation qui peuvent fortement influencer la compétitivité de technologies développées par les entreprises. Au plan micro économique, l'économie verte implique des contraintes nouvelles pour les entreprises, mais également des opportunités d'investissement dans les filières vertes émergentes.

Dès lors, comment s'articulent ces deux caractéristiques essentielles de l'économie verte, en apparence contradictoire, à savoir : la composante réglementaire d'une part, destinée à corriger les externalités négatives créées en matière environnementale, et perçue comme une contrainte pour les acteurs économiques, et la composante économique d'autre part, qui traduit à l'inverse le potentiel d'investissement et de compétitivité lié au verdissement de l'économie ?

Pour évaluer la capacité des entreprises à transformer la contrainte en opportunité, il importe de mesurer si les stratégies vertes ont un impact sur la compétitivité et la

performance d'une part, et sur l'innovation d'autre part.

a) L'influence et les opportunités du développement durable sur les processus de décision des agents économiques

1°) Influence sur le ménages

En revanche, ceux qui choisissent de s'engager dans une démarche de préservation de l'environnement sont incités à le faire par le biais de mesures fiscales : un consommateur qui décide d'acheter un véhicule émettant peu de CO₂ peut espérer bénéficier d'une aide gouvernementale. De même, un ménage souhaitant investir dans des équipements utilisant les énergies renouvelables (chauffe-eau solaire par exemple) peut recevoir des subventions de l'État ou des collectivités locales participant au financement du matériel.

L'ensemble de ces mesures vise à orienter les comportements et les habitudes de consommation des ménages afin de les rendre compatibles avec les objectifs du développement durable.

2°) Influence sur les entreprise

Pourtant, le respect des impératifs du développement durable peut aussi être source d'opportunités et de profit pour les entreprises qui ont choisi de s'engager dans le secteur des activités respectueuses de l'environnement. La mise au point de nouveaux procédés ou matériaux respectueux de l'environnement constitue par exemple un créneau aujourd'hui très porteur (les Anglo-saxons emploient l'expression de green business pour qualifier ces secteurs d'activité).

II.1.2.Développement durable et santé environnementale : enjeux et opportunités pour le pharmacien

Le rôle du pharmacien se trouve, à l'heure actuelle, au cœur de multiples enjeux liés au développement durable. D'une part, avec l'émergence du concept de santé environnementale, selon lequel un nombre croissant de pathologies sont liées à des facteurs environnementaux. D'autre part, du fait que les déchets médicamenteux sont l'une des causes de pollution environnementale. Et enfin, du fait que sur beaucoup de sujets, l'approche préventive, qui est avant tout une approche de proximité, est aussi meilleure pour l'environnement.

Cette prise de conscience entraîne une évolution et un approfondissement des champs d'actions du pharmacien sur les plans environnementaux et sociétaux. Mieux encore : ce dernier a ainsi l'opportunité de se différencier et de renforcer ses liens avec ses clients en jouant un rôle croissant, tant dans la prise en charge de ses patients pour la protection de leur santé que dans le domaine de la préservation de l'environnement.

a) La « pharmacie citoyenne » : une pharmacie engagée au niveau social et environnemental

Le pharmacien peut tout d'abord jouer un rôle de prévention auprès de ses patients, en les conseillant et en relayant dans son officine les campagnes de santé publique et de sensibilisation. Cette fonction de conseil du pharmacien a été approfondie via la loi HPST qui permet au praticien « de renouveler les traitements en adaptant éventuellement la posologie et de réaliser le cas échéant des bilans de médication » et donc d'accompagner les patients tant en termes d'information que de suivi.

Le pharmacien peut également délivrer des conseils d'hygiène de vie aux patients souffrant de pathologies modernes (obésité, cholestérol, arthrose...), ou souhaitant les éviter - ces dernières nécessitant souvent une évolution du mode de vie et pas uniquement une prise en charge médicamenteuse. Il pourrait aussi, demain, délivrer des conseils sur d'autres volets de la vie

quotidienne (nutrition et alimentation, mais aussi qualité de l'air intérieur et ventilation du logement...) ayant des impacts avérés sur la santé. Il est aussi de son ressort d'adopter une démarche responsable vis-à-vis des produits qu'il délivre en choisissant par exemple des médicaments de qualité en termes de traçabilité ou de conception, et en faisant preuve de vigilance sur leurs effets. A terme, le pharmacien pourrait même contribuer à créer une dynamique positive en formulant des exigences auprès des laboratoires pharmaceutiques sur différentes questions liées à la RSE.

Le pharmacien tient par ailleurs une place active dans la protection de l'environnement à travers la gestion des déchets qu'il génère mais aussi la récupération des médicaments ou anciennes radiographies de ses clients. La gestion « durable » de l'officine et celle des médicaments périmés est essentielle, car comme tout commerce, une pharmacie a un impact direct sur l'environnement de par ses déchets et son activité. Potentiellement le pharmacien dispose d'un grand nombre d'actions afin de limiter cet impact : récupération de médicaments, des déchets, recyclage des cartons d'emballages des produits, distribution de moins de sacs plastiques ou de sacs moins polluants, etc.

b) De la prise de conscience à l'action : quelques initiatives positives mais une mobilisation générale encore insuffisante

S'il existe une véritable prise de conscience de la nécessité de préserver l'environnement au niveau des professionnels et du grand public, les bons gestes ne sont pas encore effectifs. En témoigne par exemple le pourcentage de médicaments recyclés qui ne dépasse pas, en France, les 10 à 12%, signe d'une mobilisation encore insuffisante. Ainsi, près de 30% des Français mettent à la poubelle leurs médicaments non utilisés et 4% d'entre eux les jettent directement dans les toilettes et les lavabos. De plus, les substances actives des médicaments ne restent pas intégralement dans le corps du patient, et une partie importante est rejetée avec les déchets humains dans les eaux usées : aujourd'hui en France, selon les analyses réalisées

par les Agences sanitaires, 25% des prélèvements en eau potable contiennent des résidus de médicaments (traces d'antiépileptiques, d'antidépresseurs, d'anticancéreux et d'hormones contraceptives).

Une large part de responsabilité incombe à la législation française : dans l'hexagone, aucune loi n'oblige en effet le pharmacien ou le médecin à prescrire des médicaments dont les molécules ont un impact environnemental limité. D'autres pays, tels que la Suède, ont déjà mis en place une classification des molécules des médicaments en fonction d'un indice de pollution qui sert de support à la prescription. Un cadre légal similaire en France permettrait d'influer sur les types de médicaments prescrits aux patients et assurerait un meilleur contrôle sur les substances actives ingérées par l'être humain et rejetées dans la nature, tout en donnant au pharmacien un rôle de prévention central, au plus près des choix de ses clients.

Il est donc nécessaire que les organismes de santé publique, les laboratoires pharmaceutiques ou encore les syndicats, communiquent davantage sur ces enjeux. Certains acteurs ont ainsi mis en place des opérations de prévention par le biais de formations, de clubs, et de campagnes d'affichage.

Le label « pharmacie durable action de Santé Publique et Responsabilité Sociétale » développé par le Groupe PHR est l'une de ces initiatives permettant de guider les pharmaciens dans leur fonction de prévention, de délivrance, d'observance et d'accompagnement de leurs patients.

Nous sommes convaincues que le pharmacien a un rôle majeur à jouer dans les enjeux de société et de santé de demain. En particulier, il est essentiel de mettre en œuvre davantage d'actions de mobilisation auprès du grand public et des professionnels et de réfléchir à un meilleur encadrement légal des prescriptions médicamenteuses. L'objectif ultime étant, comme pour tous les métiers de santé, de revenir au principe énoncé par Hippocrate : "d'abord, ne pas nuire..." et ensuite,

soigner.

Les effets négatifs de la croissance sur l'environnement et la généralisation du gaspillage ont conduit, les pays du Nord à promouvoir une politique tenant compte de l'environnement : **c'est le développement durable** qui reste encore marginale dans les pays du Sud.

Le développement durable défini par le **rapport Brundtland, en 1987**, préconise de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Comment concilier le développement économique, les équilibres sociaux avec le respect de l'environnement ? Comment assurer la croissance économique principalement dans les pays du Sud, sans piller la planète et épuiser ses ressources ?

II.2 : Les Contraintes du développement durable

Depuis la période de l'Après-guerre, les concepts de croissance et de développement ont été progressivement dissociés. Avec l'apport du développement durable, un concept apparu en 1980 et promu à la suite de la publication de rapport Brundtland de 1987, les éléments constitutifs du développement ont été précisés dans leurs composantes économiques, sociales et environnementales, dans un contexte marqué par de multiples enjeux, politiques, économiques et sociaux.

Si le développement est désormais reconnu comme un processus multidimensionnel, les conditions de sa durabilité se définissent en termes de contraintes, y compris lorsque des pays en développement adhèrent à l'idée d'un modèle de croissance et de développement plus « vertueux » ou plus « vert. Au plan analytique, ces contraintes se situent dans de nombreux champs et s'insèrent, en priorité, dans la problématique générale de la gouvernance et de la participation des populations.

Si les discours actuels autour de la gouvernance soulignent la nécessité d'accorder une autonomie plus grande aux pouvoirs et aux acteurs locaux, qu'ils soient publics ou non, l'intervention de l'Etat reste néanmoins indispensable pour définir

les orientations politiques et stratégiques de développement durable, engageant l'ensemble d'un pays sur le long terme, pour coordonner les actions entreprises et pour imposer des contraintes aux acteurs.

En précisant l'analyse, le développement durable se fonde, au plan spatial, sur des approches connexes impliquant des espaces, des populations et des institutions positionnés à des niveaux très différents, qui soulèvent, par ricochet, de redoutables problèmes de coordination des acteurs, d'articulations des échelles territoriales concernées et de mise en œuvre de mécanismes de gouvernance multi-niveaux, y compris dans le cadre de groupements d'intégration régionaux.

De ce fait, face aux changements climatiques et à la protection de la biodiversité sur la planète, deux dynamiques, non nécessairement convergentes (loin s'en faut, comme cela ressort des articles composant ce dossier...), sont à l'œuvre. D'un côté, des accords « tenables » sont recherchés au plan international et supposent une coopération mondiale. Le rôle des Etats et des politiques publiques est, de ce point de vue, déterminant au niveau de la gestion des ressources naturelles et de nombreux choix économiques et sociaux, au travers, notamment, de la définition de règles et de normes.

De l'autre, par leurs comportements et leurs décisions, les différents acteurs, individuels et collectifs, impliqués dans l'activité économique à travers les opérations de production, d'investissement et de consommation - entreprises, institutions financières, organisations de la société civile, économie sociale et solidaire sont parties prenantes des processus de développement et sont donc capables d'orienter, positivement ou de manière moins favorable, les évolutions souhaitables, sinon « praticables ».

Les réflexions qui suivent illustrent les ambiguïtés et les dilemmes liés à ce contexte. Ainsi, à de nombreux égards, malgré la multiplication des conférences, des accords et des décisions de toutes natures, l'efficacité de la coopération

internationale est réduite et montre ses limites, tant en matière de sécurité alimentaire, de réponses à apporter aux crises économiques et financières en cours que de respect des droits de l'homme : « *La gouvernance mondiale est fragmentée, parfois redondante, voire contradictoire. Les institutions internationales elles-mêmes dénoncent à présent les effets de cette "balkanisation", et l'inertie qui en résulte* ».

Par contraste, face à l'approche globale relative au régime climatique, la piste d'une autre dimension, plus régionale ou locale, s'appliquant en particulier aux pays d'Asie orientale (qui présentent des enjeux majeurs en matière climatique, en raison notamment de leur croissance économique extrêmement rapide et de leur structure de consommation énergétique encore quasi exclusivement carbonée), est explorée pour la mise en œuvre du mécanisme pour un développement propre (MDP). Initialement défini par le Protocole de Kyoto en 1997, ce mécanisme a été précisé par une « feuille de route » lors de la Conférence de Bali en 2008 qui accorde un rôle plus important aux pays en développement dans la lutte contre le changement climatique.

L'article de Pauline Lacour et Jean-Christophe Simon, dans ce dossier thématique, examine précisément les fondements, les conditions de mise en œuvre et les effets (avérés ou potentiels) du MDP. Les auteurs montrent qu'en dépit de situations nationales contrastées et de véritables engagements positifs pris et mis en œuvre par certains pays, le MDP reste un dispositif partiel (et aux effets incertains) dans la concrétisation d'un nouveau régime climatique. Ils soulignent, également, la difficulté de son approfondissement dans un contexte de négociations internationales qui reste extrêmement difficile tant les jeux de rapports de force entre pays développés et pays en développement, et les jeux d'intérêts nationaux au sein des PED eux-mêmes, semblent encore dominer.

En focalisant à présent l'analyse sur les échelles spatiales d'intervention en matière de développement et de durabilité, il apparaît qu'à la suite des chocs pétroliers successifs

intervenues depuis les années 1970, le ralentissement de la croissance économique et la mise en œuvre de nombre de politiques économiques nationales privilégiant l'offre à la demande, les capacités d'intervention des Etats ont été remodelées souvent à la baisse, les mobiles politiques étant confortés par des motifs relevant de la gestion des Finances publiques.

Avec ces contraintes institutionnelles perceptibles aux plans international et national, des pistes de solution sont recherchées au plan territorial ; dans un contexte marqué par l'expérimentation de nouvelles formes de développement local, *« l'économie politique détermine les conditions de transferts de souveraineté vers les collectivités décentralisées avec un rôle respectif de la démocratie représentative et de la démocratie participative »*.

Dans ce cadre renouvelé, des acteurs issus de la société civile émergent et tentent de répondre aux défis du développement dans une perspective de durabilité en inventant, souvent à l'échelle locale (mais couramment dans un cadre multiscalaire), des approches et des solutions qui contribuent à faire valoir l'accès des populations à leurs droits humains et sociaux élémentaires (santé, éducation, développement des capacités, participation citoyenne, etc.) et la préservation ou la valorisation de leurs ressources naturelles, agricoles, etc.

C'est dans ce contexte que des initiatives (ou expériences) socialement innovantes en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, d'émancipation, de valorisation du patrimoine naturel et des ressources agricoles... et de préservation de l'environnement ont vu le jour et se sont parfois diffusées dans le monde (pour de nombreuses illustrations, voir par exemple : De Muro *et al.*, 2007 ; Moulaert *et al.*, 2013). Deux articles dans ce dossier illustrent bien cette dynamique.

Il s'agit, tout d'abord, de l'article de Amandine Adamczewski, Jean-Yves Jamin, Benoît Lallau et Jean-Philippe Tonneau consacré au rôle des organisations de la société civile

face aux « accaparements » fonciers dans les pays du Sud.

Ces accaparements, qui concernent particulièrement les terres agricoles en Afrique (et spécifiquement au Mali, tel qu'étudié par les auteurs dans cet article), se traduisent par de nombreuses retombées négatives (économiques, sociales et environnementales) très préjudiciables pour les populations locales, sans que les investissements réalisés (presque exclusivement par des acteurs étrangers de pays du Nord ou d'Asie) ne contribuent réellement au développement du pays ou, *a minima*, à son autosuffisance alimentaire.

Face à cette situation et à la faiblesse de l'action de l'Etat dans ces pays (Etat souvent à l'origine de l'« ouverture » en faveur des investisseurs étrangers), de nombreuses organisations issues de la société civile et d'instances non gouvernementales (aux plans local, national et international) tentent de se mobiliser pour promouvoir une agriculture plus responsable. Les auteurs montrent, cependant, que cette mobilisation, pourtant bien réelle, bute sur un déficit de gouvernance qui réduit son impact en termes d'évolution vers un modèle agricole responsable dans l'utilisation des terres.

Face à la crise alimentaire et à la pauvreté, toujours latentes dans les pays en développement, et spécialement en Afrique, certains acteurs de la société civile mettent en œuvre des voies alternatives de financement des activités agricoles permettant aux populations locales de subvenir, par leurs activités de production et de commercialisation, à leurs besoins alimentaires, mais aussi, par les revenus générés, aux besoins d'éducation, de santé, etc. de leurs familles.

L'article de Sandra Kendo étudie ainsi comment les canaux de la microfinance peuvent être mobilisés pour la mise en culture des terres et la production alimentaire, de même que pour contribuer au développement humain et socio-économique des individus et des communautés. Centrant son analyse sur les pays d'Afrique de l'Ouest, l'auteur montre, au travers d'une étude statistique et économétrique ciblée, que, si « le développement du

secteur financier ne contribue pas à améliorer la productivité » agricole, il « produit un effet positif dans le processus de réduction de la pauvreté.

L'action du développement peut être améliorée auprès des agriculteurs au travers de l'instrument qu'est la microfinance. D'où la nécessité de valoriser et de vulgariser l'action des acteurs de la microfinance auprès des agriculteurs ».

Au total, ce dossier offre des éclairages, certes partiels et ciblés sur l'articulation entre développement durable et processus de développement, mais suffisamment probants pour alimenter la réflexion sur les conditions (difficiles) de mise en compatibilité, d'une part, des objectifs légitimes de développement socio-économique des populations dans les pays en développement, et, d'autre part, des impératifs de durabilité imposés à l'échelle globale par la nécessité de changement de régime climatique.

Les articles qui le composent mettent ainsi clairement en évidence certaines des contraintes (notamment institutionnelles, d'échelle et de coordination) qui conditionnent une telle articulation. Ils montrent, surtout, chacun à sa manière, comment le télescopage des logiques d'acteurs et de leurs échelles de déploiement met en péril des processus de développement déjà passablement problématiques dans de nombreux pays du Sud.

D'un côté, en effet, on ne peut que souligner la pertinence et la légitimité de logiques qui, par essence, ne peuvent être que globales, et donc concertées et « gouvernées » efficacement seulement à cette échelle : lutte contre le changement climatique, protection de l'environnement, économiisation des ressources, etc.

De l'autre, les acteurs (nationaux, locaux, et internationaux, comme la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé, l'UNESCO, et les grandes organisations non gouvernementales) du développement sont confrontés à des logiques nationales ou privées influentes ou puissantes, très agissantes, mais nettement moins défendables : appropriation des terres agricoles et des ressources naturelles avec des visées

principalement lucratives, prééminence des stratégies d'exportations agricoles sur les productions vivrières, « report » des « fardeaux » de lutte contre les pollutions et les émissions de gaz à effet de serre vers les pays les moins avancés, etc.

Enserrés dans cet « étau » (ou « alternative du diable » ?) entre nécessité du développement socio-économique de leurs populations et objectifs (contraintes) de durabilité environnementale et « de vertu climatique », eux-mêmes sans doute incontournables, les pays en développement, et surtout leurs composantes vitales que sont les familles, les communautés locales et la société civile, tâtonnent, expérimentent, innoveront et, probablement, inventeront, par nécessité, des « solutions praticables », c'est-à-dire rendant « solubles » les impératifs liés au changement climatique et à la contribution à la protection de l'environnement dans leur « processus de développement », ou l'inverse...

II.2.1 Des contraintes sur les ménages

Le respect des impératifs du développement durable engendre parfois des contraintes pour les ménages : outre certaines contraintes réglementaires (ex : obligation de tri des déchets dans certaines communes), les écotaxes se traduisent par un surcoût sur l'achat de certains biens (ex : les véhicules 4/4 polluants sont aujourd'hui plus chers à l'achat, en raison du malus qui leur est appliqué).

II.2.2. Des contraintes sur les entreprises

Tout comme les ménages, les entreprises peuvent ressentir les impératifs du développement durable comme une série de contraintes. Ces contraintes peuvent être fortes lorsque l'activité exercée est potentiellement dommageable pour l'environnement : les entreprises sont alors tenues de se conformer à une réglementation parfois très stricte et d'acquitter des taxes qui peuvent être lourdes. Ceci est perçu par certaines comme source de coûts, et donc susceptible de nuire à leur compétitivité à court terme.

II.3 : Développement durable et Gouvernance sur les territoires

Depuis le sommet de la Terre de Rio de Janeiro (1992) et la signature de la charte d'Aalborg (1994), les territoires sont au cœur du développement durable. Le plan d'action de la politique de développement durable des collectivités, les réseaux de villes et les communautés urbaines sont à même d'exprimer les besoins et de mettre en œuvre des solutions. Pour cela, les collectivités territoriales peuvent coopérer avec les entreprises, les universités, les grandes écoles, ainsi qu'avec les centres de recherche, pour imaginer des solutions innovantes pour le futur.¹¹

Les Agendas locaux sont réalisables à l'échelle d'une commune, d'un département, d'une région, d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomérations. Ils sont définis en concertation avec les acteurs locaux, dans un cadre de démocratie participative et se déroulent en plusieurs phases :

- Définition des problématiques et priorités sociales environnementales et économiques du territoire ;
- Etablissement d'un plan d'action précis ciblant ces problématiques ;
- Mise en œuvre du plan d'action ;
- Evaluation et ajustements des actions mises en œuvre.

II.3.1. Gouvernance dans les entreprises : responsabilité sociale des entreprises (RSE)

Puissantes au plan international, créatrices de richesses et consommatrices de ressources, les entreprises ont une capacité d'intervention qui peut se révéler particulièrement efficace en faveur du développement durable :

¹¹ Froger G., 2006, « Signification et ambiguïtés de la gouvernance dans le champ du développement durable », *Mondes en Développement*, Tome 34, n°136, p. 11-28.

- elles participent directement au développement économique par leurs investissements ; à travers les conditions de travail qu'elles proposent à leurs salariés,
- elles participent à créer ou réduire des inégalités sociales ; consommatrices de ressources naturelles, productrices de déchets et génératrices de pollutions, leurs activités modifient plus ou moins profondément l'environnement.

Pour le respect d'objectifs de développement durable par les entreprises, spécifiquement on parle de responsabilité sociale des entreprises (*corporate social responsibility*) ou parfois plus précisément de *responsabilité sociétale des entreprises* puisque le volet de responsabilité ne correspond pas uniquement au volet "social".

La responsabilité sociétale des entreprises est un concept par lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, voire de bonne gouvernance dans leurs activités et dans leur interaction avec leurs parties prenantes sur une **base volontaire**. En effet, à côté des obligations réglementaires et législatives, existe tout un champ d'actions possibles sur la base du volontariat et qui peut s'appuyer notamment sur des normes : à citer cependant en France, une loi relative aux nouvelles régulations économiques (NRE) qui incite les entreprises cotées en bourse à inclure dans leur rapport annuel une série d'informations relatives aux conséquences sociales et environnementales de leurs activités.

La notion de développement durable humain en entreprise devient actuelle suite aux nombreux problèmes d'absentéisme, de stress et de burn-out. Elle est en lien direct avec le comportement managérial responsable en interne et en externe.

Au cours de ces dix dernières années, bon nombre d'entreprises se sont dotées de Directions du développement durable. Elles ont engagé des politiques souvent ambitieuses pour faire évoluer les comportements internes et incarner de manière tangible leurs responsabilités sociale et environnementale.

II.3.2. Éducation au développement durable

1. Dans l'enseignement

En mars 2005, lors d'une réunion de haut niveau des ministères de l'environnement et de l'éducation à Vilnius (Lituanie), a été adoptée une stratégie européenne pour l'éducation en vue du développement durable. L'éducation a été présentée non seulement comme un droit de l'homme, mais également comme une condition *sine qua non* du développement durable et comme un outil indispensable à une bonne gouvernance, à des décisions éclairées et à la promotion de la démocratie.

L'éducation au développement durable (EDD) conduit à une prise de conscience plus grande et une autonomie accrue permettant l'exploration de nouveaux horizons et concepts et l'élaboration de méthodes nouvelles. En août 2004 avait déjà été défini un cadre de mise en œuvre de cette stratégie pour l'Europe. Des cadres de mise en œuvre ont également été définis pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie/Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes.

En septembre 2005 a été approuvé le plan international de mise en œuvre de la Décennie des Nations unies pour l'éducation en vue du développement durable, lors d'une session de l'Unesco. Ce plan a défini un cadre pour la décennie 2005-2014⁷⁴.

Dans les différents États-membres de l'Union européenne, des actions sur l'éducation ont été intégrées dans les stratégies nationales de développement durable. En France, l'éducation au développement durable a été intégrée dans les enseignements, particulièrement en histoire-géographie, en éducation civique, et dans les sciences de la vie et de la Terre.

À la différence des disciplines scientifiques qui privilégient une éducation à l'environnement et de l'éducation civique qui aborde dans le programme de la classe de sixième l'environnement et sa protection par les citoyens dans un thème

consacré aux habitants dans leur commune, l'accent est mis en géographie sur les trois aspects du développement durable (social, économie et environnement).

Le programme des classes de cinquième et de seconde y sont pleinement consacré. Le ministère de l'Éducation nationale français a également développé des méthodes d'éducation utilisant les techniques de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE). En France aussi, il a été créé en 2011 pour la session 2013 une filière préparant au Baccalauréat sciences et technologies de l'industrie et du développement durable où cette dernière notion y est intégrée totalement aux programmes.

2. Dans les entreprises et les administrations

Les entreprises ont en général adopté dans leur stratégie des chartes de développement durable. La communication en interne sur ce sujet a cependant souvent laissé sceptiques les employés, en raison de distorsions avec les pratiques sociales observées sur le terrain.

En France, un certain nombre de dirigeants sont formés régulièrement dans différents organismes, comme, par exemple, le Collège des hautes études de l'environnement et du développement durable, l'institut Cap Gemini sur les aspects informatiques, ou échangent des informations dans le cadre de groupes d'anciens élèves d'écoles (*X-environnement* pour l'École polytechnique).

3. Dans la société civile

Dans la société civile, ce sont les associations et les organisations non gouvernementales qui contribuent le plus à la sensibilisation du grand public. Des campagnes de sensibilisation sont organisées régulièrement par les grandes ONG (WWF, Les Amis de la Terre, Secours catholique, Action contre la faim, Amnesty International...) sur des aspects particuliers du développement durable.

Les sites internet de ces associations sont par ailleurs des outils de mobilisation remarquables. Les outils de calcul de l'empreinte écologique, librement accessibles sur la Toile, permettent de faire prendre conscience du problème environnemental.

Enfin, les Nations unies organisent chaque année des Journées mondiales de sensibilisation et consacrent chaque année à un thème lié à la protection de l'environnement. En 2010, elles mettaient l'accent sur la biodiversité. En 2011, on célèbre l'année internationale des forêts.¹²

CHAPITRE III : LES OPPORTUNITES ET LES CONTRAINTES DU DEVELOPPEMENT DURABLE EN RDC

III.1 : Situation de la RDC

La République Démocratique du Congo (RDC) abrite le deuxième ensemble forestier tropical de la planète, couvrant 133 millions d'hectares, dont environ 100 millions d'hectares de forêts denses humides au sein de la Cuvette centrale. Si ce bassin forestier à la biodiversité exceptionnelle, dispensateur de services éco-systémiques essentiels à l'échelle du continent, apparaît

¹² De Muro P., Hamdouch A., Cameron S., Moulaert F., 2007, « Organisations de la société civile, innovation sociale et gouvernance de la lutte contre la pauvreté dans le Tiers-Monde », *Mondes en Développement*, Tome 35, n°139, p. 25-42.

encore largement intact, il n'en est pas moins menacé, à plus ou moins brève échéance.

Le sort des forêts de la RDC dépendra en grande partie des décisions prises dans les années à venir, marquées par la finalisation de la réforme du secteur forestier et l'élaboration d'une stratégie nationale de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière (REDD).

D'après les chiffres de la FAO, le taux annuel de déforestation est largement en deçà de la moyenne mondiale (0,25%) ; mais le taux de dégradation forestière, rarement mentionné, apparaît largement plus élevé (5,4% entre 1990-2003). Si la dégradation n'implique pas de réduction de la superficie forestière en tant que telle, elle affecte l'état qualitatif des forêts et la valeur des services rendus par leurs écosystèmes.

Les forêts de RDC stockent environ 23 gigatonnes de carbone, soit 8% du carbone forestier au niveau mondial ou l'équivalent CO₂ de plus de deux années d'émissions de gaz à effet de serre (GES) planétaires si l'ensemble de ce carbone était relâché dans l'atmosphère. Par ailleurs, à l'échelle du pays, la destruction des forêts émet 50 fois plus de GES que l'utilisation des énergies fossiles ; aussi est-ce à juste titre que la RDC est très impliquée dans les négociations internationales climatiques et leur volet visant à protéger les forêts tropicales (REDD).¹³

Malgré ce potentiel forestier la situation alimentaire en RDC est catastrophique. La RDC est l'un des pays frappés par la faim et l'insécurité alimentaire, à cause de la faiblesse du secteur agricole.

C'est pourquoi le développement durable offre une opportunité à la RDC à travers ses enjeux environnementaux, les

¹³<http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/FCP>

enjeux sociaux et les enjeux économiques de mettre l'accent à la gestion de ces derniers.

III.2 : Crise écologique et sociale

La révolution industrielle du siècle introduit des critères de croissance essentiellement économiques, principal critère aisément mesurable : ainsi le produit intérieur brut dont l'origine remonte aux années 1930 est souvent vu comme l'indicateur de la richesse d'un pays. Des corrections ont été apportées dans la deuxième moitié du siècle sur le plan social, avec d'importantes avancées sociales.

L'expression « économique et sociale » fait partie du vocabulaire courant. Mais les pays développés ont pris conscience depuis les chocs pétroliers de 1973 et 1979 que leur prospérité matérielle était basée sur l'utilisation intensive de ressources naturelles finies, et par conséquent, outre l'économique et le social, un troisième aspect avait été négligé : l'environnement.

Pour certains analystes, le modèle de développement industriel n'est pas viable ou soutenable sur le plan environnemental, car il ne permet pas un « développement » qui puisse durer. Les points cruciaux en faveur de cette affirmation sont l'épuisement des ressources naturelles (matières premières, énergies fossiles pour les humains), la pénurie des ressources en eaux douces susceptible d'affecter l'agriculture, la destruction et la fragmentation des écosystèmes, notamment la déforestation qui se manifeste par la destruction des forêts tropicales (forêt amazonienne, forêt du bassin du Congo, forêt indonésienne), ainsi que la diminution de la biodiversité qui diminuent la résilience de la planète ou encore le changement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre et de manière générale la pollution due aux activités humaines.

Les catastrophes industrielles de ces trente dernières années ont interpellé l'opinion publique et les associations telles que le WWF, les Amis de la Terre ou encore Greenpeace (Voir aussi Chronologie de l'écologisme). En faisant le pari du « tout

technologique » dans l'optimisation de la consommation énergétique et la lutte contre le changement climatique, notre civilisation recourt de façon accrue aux métaux que nous ne savons pas bien recycler.

La défection de ces ressources pourrait devenir un enjeu mondial au même titre que la défection du pétrole. Au problème de viabilité subsiste une pensée humaine à adapter. Ce qui s'ajoute à un problème d'équité : les pauvres subissent le plus la crise écologique et climatique, et il est à craindre que le souhait de croissance des pays sous-développés (souvent appelés pays du Sud) vers un état de prospérité similaire, édifié sur des principes équivalents, n'implique une dégradation encore plus importante et accélérée de l'habitat humain et peut-être de la biosphère. Ainsi, si tous les États de la planète adoptaient l'*American Way Of Life* (qui consomme près de 25 % des ressources de la Terre pour 5 % de la population) il faudrait 5 ou 6 planètes pour subvenir aux besoins de tous selon l'association écologiste WWF.

Le développement actuel étant consommateur de ressources non renouvelables et considéré par ces critiques comme très gourmand en ressources compte tenu de la priorité donnée aux objectifs patrimoniaux à courte vue, tels que la rentabilité des capitaux propres, voire inéquitable, une réflexion a été menée autour d'un nouveau mode de développement, appelé « développement durable ».

Voilà une opportunité pour la RDC, de faire du développement durable son champ de bataille. Car, les enjeux du développement sont la déclinaison de ses objectifs stratégiques comme nous l'avons vu. Ils sont donc liés à :

- L'environnement : réchauffement climatique (et son cortège de conséquences), érosion de la biodiversité et pollution des ressources naturelles (eau, par exemple, menacée aussi d'épuisement :
- La société : inégalités, problèmes de santé publique, dégradation du lien social, etc. ;

- L'économie : économie verte, bonne gouvernance, réduction de la pauvreté, etc.

III. 3 : Le développement durable comme opportunité aux problèmes environnementaux, sociaux et économiques de la RDC

III.3.1 : Les enjeux économiques

Généralement les enjeux **économiques** font référence à la nécessité de développer la **création de richesses** pour l'ensemble de la population mondiale, à travers un usage raisonné des ressources et du milieu naturel. C'est-à-dire intégrer les coûts environnementaux dans le prix des biens et services.

Les enjeux de l'économie verte s'analysent à travers deux niveaux de perspectives différents. Au plan macro-économique, la croissance verte est un enjeu majeur pour la puissance publique. L'économie verte crée des obligations particulières pour les gouvernements, que ce soit au plan international pour assurer un prix du carbone prévisible, ou au plan national pour développer des politiques industrielles de soutien à l'innovation verte, verdir les formations et s'impliquer dans les processus internationaux de normalisation qui peuvent fortement influencer la compétitivité de technologies développées par les entreprises.

Au plan micro économique, l'économie verte implique des contraintes nouvelles pour les entreprises, mais également des opportunités d'investissement dans les filières vertes émergentes.

La croissance est différente du développement dans le sens que ce dernier désigne l'ensemble de transformations technique, sociale, démographique et culturelle accompagnant la croissance de production. Cette dernière fait entrer une notion qui traduit l'aspect structural et qualitatif de la croissance.

Les facteurs de la croissance sont nombreux : l'augmentation de la population active, l'amélioration de sa

qualification, l'accroissement du capital technique et son perfectionnement, la technique et l'innovation sur toute chose.

Le développement économique nécessitant notamment de la création de richesse. On associe le développement économique au « progrès » puisqu'il entraîne généralement une progression du niveau de vie des habitants. On parle alors d'amélioration du bien-être social au sens économique.

La volonté de mettre ensemble un simple développement économique et le progrès pour l'amélioration du bien-être a même forgé l'indice de développement traditionnel (PNB, PIB) d'autres indicateurs tels que l'IDH qui prend en compte la santé, l'éducation et le respect de droit de l'homme. Du point de vue strictement économique, l'indicateur le plus souvent utilisé est le produit intérieur brut (PIB) qui est une somme des valeurs ajoutées sur un territoire.

III.3.2 : Les enjeux environnementaux

La dimension écologique envisage une solidarité avec les générations futures dans la gestion à long terme du patrimoine environnemental de la RDC, des ressources naturelles, en privilégiant l'usage des ressources renouvelables et réduisant les risques environnementaux.

Le réchauffement climatique est le principal danger qui menace la RDC. Il est dû à l'émission de gaz à effet de serre (GES) et en particulier au dioxyde de carbone (CO²) émis par l'industrie, les activités domestiques et les transports.

C'est alors tout le climat de la RDC qui serait modifié avec une transformation de la circulation atmosphérique, une modification des courants marins, une élévation du niveau général des rivières et du fleuve Congo.

❖ Les mesures institutionnelles prises au regard de ces problèmes

La gestion des déchets urbains est en effet l'une des questions environnementales les plus préoccupantes pour les pays en développement comme la RDC. Les objectifs stratégiques du développement durable offrent encore une nouvelle occasion à la RDC de vérifier l'importance particulière que revêt la question des déchets. Ainsi, l'enlèvement des ordures ménagères est en effet considéré comme le plus « municipal » des services urbains. Mais alors, l'organisation et le renforcement de la gestion des déchets ainsi que la gestion des ordures ménagères sont des équations à résoudre pour les municipalités.

La question de l'environnement est retenue comme angle d'analyse de la gouvernance urbaine parce que plus que tout autre domaine, la question des déchets est celle qui concerne l'ensemble du corps social (à tous les niveaux) et par conséquent doit mobiliser toute la population. Elle requiert une participation populaire élargie. Étant donné que la dégradation du milieu, la pollution par des déchets solides, liquides et gazeux sont un danger permanent et progressif dans la capitale politique de la RDC, par exemple où sont concentrées quelques industries polluantes du pays.

III.3.3 : Les enjeux sociaux

La dimension sociale consiste à satisfaire les besoins humains fondamentaux (alimentation, santé, logement, éducation...) dans un souci de justice sociale, en luttant contre la pauvreté et l'exclusion et en réduisant les inégalités.

Pays en développement, et à fortiori PMA la RDC ne parvient que difficilement, voire pas du tout, à assurer les besoins élémentaires de sa population. Se nourrir, se soigner, se loger ou s'habiller et disposer d'eau potable deviennent un combat de tous les jours en RDC.

Respecter la planète, ne pas polluer et penser au « développement durable » apparaissent comme un luxe de pays riches. Les pays du Sud adhèrent moins à cette philosophie. Ils consomment peu d'énergie et se considèrent comme des faibles pollueurs. Pour eux, les pays occidentaux qui ont assis leur

avance économique en pillant et polluant la planète depuis deux siècles sont mal placés pour donner des leçons.

Toutefois, en contrepartie d'une coopération équitable avec les pays riches, des processus de développement durable commencent à se mettre en place dans les pays pauvres. Ainsi, grâce au travail des institutions internationales comme l'UNICEF, l'OMS ou la FAO mais aussi grâce aux ONG, l'idée d'une gouvernance mondiale, d'une solidarité active entre le Nord et le Sud se fait jour pour une appréciation globale du développement durable

Cette situation ne peut durer. Il faut que chaque pays vise un développement durable. Et concernant les exigences économiques, sociales et environnementales, il faut les appréhender dans une démarche mondiale qui associera l'ensemble des acteurs et l'ensemble des Etats, les institutions internationales et les ONG.

III.4 : Les contraintes pour un développement durable en RDC

Si le développement est désormais reconnu comme un processus multidimensionnel, les conditions de sa durabilité se définissent en termes de contraintes, y compris lorsque des pays en développement adhèrent à l'idée d'un modèle de croissance et de développement plus « vertueux » ou plus « vert. Au plan analytique, ces contraintes se situent dans de nombreux champs et s'insèrent, en priorité, dans la problématique générale de la gouvernance et de la participation des populations.

Outre les contraintes sous évoqué, en RDC, la question du développement s'inscrit, en effet d'une manière

prioritaire au cœur des débats politiques et économiques.

Inspirés sans doute par les échecs des plans de développement qui se voulaient axés sur une industrialisation urbaine accélérée, les responsables des jeunes nations ont initié des politiques de développement rural ayant pour slogan « l'agriculture priorité des priorités ». A l'instar d'autres secteurs économiques, l'exploitation de l'agriculture en RDC est restée à l'état de la cueillette. L'exploitation agricole industrielle n'existe pas. Le pays dépend des produits importés.

En effet, à l'heure actuelle en RDC, 80% des ménages vivent encore avec moins d'un dollar par jour et par personne. Plusieurs autres contraintes sont à la base de cette situation, à savoir :

III.4.1. L'inexistence de l'Etat

En effet, l'on relèvera que depuis son accession à l'indépendance, le pays aux potentialités naturelles énormes, vit un désordre institutionnel et politique grave sur le tableau du marasme économique qui en fait l'un des pays les plus pauvres du continent, au point que certains poussent la logique jusqu'à nier l'existence de l'Etat congolais ou de sa fantômisisation, c'est-à-dire apparaissant là où sa présence n'est pas nécessaire et disparaissant là où il est attendu.

En bref, les multiples réformes intervenues depuis des décennies n'ont pas permis d'améliorer la gestion de la chose publique en RDC, encore moins d'apporter la croissance et le développement durable.

III.4.2. Crise de la gouvernance

Par cette crise, on comprend le phénomène ayant trait à la complexité croissante des problèmes et des attentes sociales. Il devient ainsi de plus en plus difficile de modéliser les contradictions sociales et d'agréger la demande sociale, lorsqu'il y a crise de gouvernance.

Les problèmes qui se posent à la RDC relèvent de niveaux géographiques divers, flous et évolutifs. Ce qui impose une reconfiguration permanente des systèmes d'action. Cela devrait se traduire, par exemple, par l'introduction du principe de subsidiarité consacrant la responsabilisation, dans tout le domaine, aux niveaux local, provincial et national.

En bref, il y a crise de gouvernance parce qu'en RDC, aucun gouvernement n'a fait 5 ans pour terminer son programme.

III.4.3. Le chaos du monde rural congolais

Le monde rural congolais post-colonial se présente comme un ordre des choses immuables, irrationnelles, fondées en plus sur la séniorité ancestrale magico-religieuse. La physionomie du monde rural congolais reste le modèle même d'une dégradation constante des conditions de vie pendant plusieurs décennies, et ce, malgré son poids dans le développement national. Il s'agit tout simplement d'un monde oublié.

III. 5 : Problématique du développement de la RDC et la nécessité de la mécanisation de l'agriculture

L'Agriculture étant une des activités du monde rural, elle a pour objectif d'améliorer les structures agricoles, la productivité et le revenu des ménages. En pratique, la croissance agricole n'existe pas. Et faut-il l'inventer ? Certainement, par la promotion d'une agriculture durable et non traditionnelle que l'on réservera aux générations futures.

III.5.1. La promotion d'une agriculture durable en RDC

L'Agriculture durable ou <soutenable agriculture> est une agriculture qui peut être poursuivie indéfiniment, c'est-à-dire qui utilise des procédés qui ne compromettent pas l'avenir en menaçant la nature, celle qui garantisse la conservation et la fertilité des terres.

C'est donc une agriculture dont l'objectif est de satisfaire l'évolution des besoins de l'être humain tout en améliorant la qualité de l'environnement et en préservant les ressources naturelles. Elle présente des caractéristiques suivantes.

III.5.2.Caractéristiques de l'agriculture durable

L'agriculture durable est :

- ❖ Ecologiquement saine : elle préserve la qualité des ressources naturelles et améliore la dynamique de l'agro écosystème, de l'homme aux microorganismes du sol en passant par des cultures et des animaux ;
- ❖ Economiquement viable : elle permet aux agriculteurs de produire suffisamment pour assurer leur autonomie et un revenu, et de fournir un projet civilisant pour garantir le travail et les frais engagés ;
- ❖ Socialement et humainement acceptable : elle permet de faire la répartition des ressources et du pouvoir pour que le besoin essentiel de chaque membre de la société soit satisfait et que le droit concernant l'usage de terre soit garanti.

III.6 : Les activités minières : caractéristiques et organisation actuelle

III.6.1. Caractéristiques du secteur minier

Notre pays regorge d'importantes ressources minières , mais malheureusement ces ressources sont mal gérées. Et ce secteur est dominé par un investissement privé que l'Etat congolais ne parvient pas à contrôler efficacement.

Il y a 3 conditions pour que ce secteur joue un rôle moteur dans la croissance économique et la mobilisation des revenus pour l'Etat :

Notre pays regorge plus de 1.100 différentes ressources minières réparties dans 4 principales provinces que voici :

1. La ceinture du Katanga couvre les ressources suivantes :
 - Cuivre
 - Cobalt
 - Zinc
 - Uranium ;
2. Le deux (2) Kasaï sont dotés des Diamants ;
3. La province Orientale est dotée des gisements aurifères (OR) qui sont exploités dans le district de Kilo et Moto, tous les deux situés à l'ITURI ;
4. Le grand Kivu, on trouve au Nord :
 - L'Etain, la cassitérite et Le colton

Ces activités minières portent sur les ressources limitées et non renouvelables, cela impose une exploitation rationnelle du secteur. Cela suppose que tout investissement dans ce secteur doit préserver le bien-être de la génération actuelle et de celui des générations futures.

III.6.2.Organisation actuelle du secteur minier

Le secteur minier est régi par le code minier de 2002, le règlement minier et le régime fiscal. Ces trois instruments sont en cohérence avec les instruments internationaux. Bien que conformes aux normes internationales, l'actuel système fiscal pose quelques problèmes notamment :

- L' Harcèlement fiscal ;
- La nécessité de tenir compte de la décentralisation ;
- La vulgarisation des informations, c'est-à-dire la nécessité de la transparence de l'industrie extractive ;
- Le conflit d'intérêt, c'est-à-dire l'interdiction doit être faite à toute personne représentant l'Etat d'avoir des actions ou obligations dans une société minière (fonctionnaire de l'Etat).

CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

Au terme de cette étude qui a porté sur « les enjeux du développement durable : opportunité ou contrainte : cas de la RDC », notre objectif était celui de chercher à comprendre les enjeux du développement durable ainsi que les opportunités et les contraintes qui en découlent.

A l'instar de tout travail de recherche, notre premier effort visait à élucider le contenu sémantique et les termes utilisés en vue d'en évacuer toute équivoque possible susceptible d'en altérer la compréhension.

Ensuite, la préoccupation essentielle de cette analyse a été celle de répondre à la question suivante : **Quels sont les enjeux et les objectifs du développement durable ?**

A l'issue de cette interrogation, une hypothèse a été envisagée selon laquelle, « Les enjeux du développement durable sont la déclinaison de ses objectifs stratégiques. Ils sont donc liés à l'environnement, à la société et à l'économie ». On les classe de la manière suivante :

- Les enjeux environnementaux : ont référence au réchauffement climatique (et son cortège de conséquences), érosion de la biodiversité et pollution des ressources naturelles (eau, par exemple, menacée aussi d'épuisement) ;
- Les enjeux sociaux : fait référence aux inégalités, aux problèmes de santé publique, à la dégradation du lieu social, etc. ;
- Les enjeux économiques : ont référence à l'économie verte, à la bonne gouvernance, à la réduction de la pauvreté, etc.

Un autre aspect a porté sur la question de savoir : **Quelles sont les opportunités et les contraintes du développement durable en générale et en RDC en particulier ?**

Sur ce, une réponse a été donnée selon laquelle, les opportunités du Développement durable se manifestent chez les gens qui choisissent de s'engager dans une démarche de

préservation de l'environnement. Ils sont donc invités à le faire par le biais de mesures fiscales : un consommateur qui décide d'acheter un véhicule émettant peu de CO₂ peut espérer bénéficier d'une aide gouvernementale. De même, un ménage souhaitant investir dans des équipements utilisant les énergies renouvelables (chauffe-eau solaire par exemple) peut recevoir des subventions de l'État ou des collectivités locales participant au financement du matériel.

L'ensemble de ces mesures vise à orienter les comportements et les habitudes de consommation des ménages afin de les rendre compatibles aux les objectifs du développement durable.

En bref, ce que nous pouvons retenir sur les opportunités du développement durable, en dehors de ce que nous venons de soulever, le développement durable offre une opportunité dans les politiques de gouvernement des Etats, dans les processus de décision des agents économiques, dans la santé environnementale, etc.

Le développement durable offre une opportunité à la RDC à toujours prendre en compte les enjeux environnementaux, sociaux et économiques dans la gestion de ses affaires.

En ce qui concerne les **Contraintes du développement durable**, nous pouvons dire que, si le développement est désormais reconnu comme un processus multidimensionnel, les conditions de sa durabilité se définissent en termes de contraintes, y compris lorsque des pays en développement adhèrent à l'idée d'un modèle de croissance et de développement plus « vertueux » ou plus « vert. Au plan analytique, ces contraintes se situent dans de nombreux champs et s'insèrent, en priorité, dans la problématique générale de la gouvernance et de la participation des populations.

Outre les contraintes évoquée, l'inadaptation des objectifs stratégiques du développement durable s'explique par :

- L'inexistence de l'Etat ;
- Crise de la gouvernance ;
- Le chaos du monde rural congolais.

Nous n'avons pas prétention d'avoir cerné avec précision tous les contours de ce sujet. Mais nous avons le mérite d'avoir participé à la décision.

Ainsi, nous recommandons aux décideurs politiques du monde en générale, à ceux de la RDC en particulier, de toujours prendre en compte les enjeux du développement durable dans la gestion des affaires publiques pour ne pas compromettre les besoins des générations futures.

Les autres recommandations à l'attention des gouvernements sont les suivantes :

- Revisiter tous les contrats miniers au profit de l'Etat congolais ;
- Renforcer la chaîne des recettes minières à l'instar de la chaîne des dépenses de l'Etat congolais que contrôle la Banque mondiale ;
- Redynamiser la bonne gouvernance dans le secteur minier qui est souvent corrompu.

Les opportunités et les contraintes du développement durable en RDC

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES

- Aubertin C., Vivien F.-D.** (Dir.), (2006), Le développement durable. Enjeux politiques, économiques et sociaux, Paris, La documentation Française et IRD, coll. Etudes.
- De Muro P., Hamdouch A., Cameron S., Moulaert F.**, (2007), « Organisations de la société civile, innovation sociale et gouvernance de la lutte contre la pauvreté dans le Tiers-Monde », in Mondes en Développement, Tome 35, n°139.
- Froger G.**, (2006), « Signification et ambiguïtés de la gouvernance dans le champ du développement durable », Mondes en Développement, Tome 34, n°136.
- GRAWITZ, M.** (1970), Méthode des sciences sociales, Paris, Dalloz.
- KUYUNSA et SHOMBA KINYAMBA** (1995). Initiation aux Méthodes d'un travail Scientifique en Sciences Sociales, Kinshasa, P.u.z.
- La Renaissance du livre**, Bruxelles.
- M.BEAUD** (1986) ; L'art de la thèse, Paris, la découverte, cité par OMASOMBO
- MULU MA MUNANGA** (2003), Le guide de chercheur en Sciences Humaines, éd. SOGEPES, Kinshasa.

- PINTO, R, et GRAWITZ, M.** (1964), Méthodes des sciences sociales, Tome1, Dalloz, Paris.
- REZSOHAZY, R.** (1971), Théories et critiques des faits sociaux, **SHOMBA KINYAMBA** (1996) ; Méthodologie de la recherche scientifique, Kinshasa, PUZ.
- VERHAEGEN B.** (1990); « méthodes et problèmes de l'histoire immédiate », in cahiers économiques *et* sociaux, vol XIII, n°3, Septembre.

II. NOTES DE COURS

0. ARSENE MWAKA (2013); Anthropologie politique, cours de L2 SPA/UNIKIN.
1. EMILE BONGELI, (2009) ; Méthode de recherche scientifique, cours inédit de G2 SPA, Unikin.

III. INTERNET

<http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/FCP>.

TABLES DES MATIERES

EPIGRAPHIE	i
DEDICACE	ii
AVANT PROPOS	Erreur ! Signet non défini.
INTRODUCTION	4
1. Problématique	4
2. Hypothèse du travail.....	5
3. Objectif de l'étude	6
5. METHODES ET TECHNIQUES UTILISEES	7
5.1. METHODES.....	7
5.2. TECHNIQUES.....	8
6. Délimitation du sujet.....	8
7. Canevas du travail.....	8
CHAPITRE I : GENERALITES SUR LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT	9
I.1 : Notions sur le développement durable	9
I.1.1. Définition	9
I.1.2 .Histoire du mot	10
I.1.3. Chronologie	11
I.2 : Enjeux et les objectifs du développement durable	13
I.2.1. Les enjeux du développement durable	13

CHAP II : DEVELOPPEMENT DURABLE COMME OPPORTUNITE OU CONTRAINTE DANS LES POLITIQUES DES GOUVERNEMENTS DES ETATS	18
II.1 : Développement durable, une opportunité dans les politiques des gouvernements des Etats.....	18
II.1.1. Les enjeux de l'économie verte	18
II.1.2. Développement durable et santé environnementale : enjeux et opportunités pour le pharmacien.....	21
II.2 : Les Contraintes du développement durable	24
II.2.1 Des contraintes sur les ménages	30
II.2.2. Des contraintes sur les entreprises.....	30
II.3 : Développement durable et Gouvernance sur les territoires	31
II.3.1. Gouvernance dans les entreprises : responsabilité sociale des entreprises (RSE).....	31
II.3.2. Éducation au développement durable.....	33
1. Dans l'enseignement	33
2. Dans les entreprises et les administrations	34
3. Dans la société civile	34
CHAPITRE III : LES OPPORTUNITES ET LES CONTRAINTES DU DEVELOPPEMENT DURABLE EN RDC.....	35
III.1 : Situation de la RDC.....	35
III.2 : Crise écologique et sociale	37
III. 3 : Le développement durable comme opportunité aux problèmes environnementaux, sociaux et économiques de la RDC.....	39
III.3.1 : Les enjeux économiques	39
III.3.2 : Les enjeux environnementaux	40
III.3.3 : Les enjeux sociaux	41
III.4 : Les contraintes pour un développement durable en RDC.....	42
III.4.1. L'inexistence de l'Etat.....	43
III.4.2. Crise de la gouvernance.....	43
III.4.3. Le chaos du monde rural congolais	44

III. 5 : Problématique du développement de la RDC et la nécessité de la mécanisation de l'agriculture.....	44
III.5.1. La promotion d'une agriculture durable en RDC.....	44
III.5.2.Caractéristiques de l'agriculture durable	45
III.6 : Les activités minières : caractéristiques et organisation actuelle	45
III.6.1. Caractéristiques du secteur minier.....	45
III.6.2.Organisation actuelle du secteur minier	46
CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS	47
Les opportunités et les contraintes du développement durable en RDC	49
BIBLIOGRAPHIE.....	50
TABLES DES MATIERES	52